

Guide d'étude et de référence

Gestionnaire des opérations d'une entreprise de taxi aérien RAC 703

Avion

Première édition
Décembre 2002

Vous pouvez reproduire ce guide au besoin et il est disponible au
<http://www.tc.gc.ca/aviation/general/fltcrew/study-f.htm>

AVANT-PROPOS

Le présent document doit être utilisé de concert avec la Loi sur l'aéronautique, la Partie VII du Règlement de l'Aviation canadien (RAC) et les Normes de service aérien commercial (NSAC).

Le présent guide d'étude a pour objet d'élaborer sur chacun des points faisant partie des exigences en matière de connaissances qui sont pertinentes au poste de gestionnaire des opérations d'une entreprise de TAXI AÉRIEN.

Voici quels sont les sujets couverts par l'examen :

Gestionnaire des opérations d'une entreprise de Taxi aérien :

Loi sur l'aéronautique
Règlement de l'Aviation
Dispositions du CEA
Publications

La note de passage à l'examen de gestionnaire des opérations d'une entreprise de taxi aérien (OMTAX) est fixée à 80%.

L'examen pour les gestionnaires des opérations constitue l'une des exigences que doit remplir la personne souhaitant devenir gestionnaire des opérations. Avant d'être nommé, le demandeur devra également réussir à un examen ou une entrevue orale qui se déroulera en compagnie de l'inspecteur principal de l'exploitation du bureau régional pertinent d'Aviation commerciale et d'affaires.

Si vous avez des commentaires ou des suggestions à formuler quant au présent document, veuillez les transmettre à :

Transports Canada (AARXB)
Immeuble de Transports Canada
Aviation commerciale et d'affaires
Ottawa (Ontario) Canada
K1A 0N8
Téléphone : (613) 990-1066
Télécopieur : (613) 954-1602
Internet : chapinw@tc.gc.ca

Transports Canada (AARX) autorise la reproduction du présent TP14025F au besoin. Malgré cette autorisation, Transports Canada ne pourra d'aucune façon être tenu responsable des renseignements présentés ni des interprétations qui pourraient en être faites. Il se pourrait que le présent TP 14025F ne soit pas à jour et, en conséquence, il ne reflète pas les modifications apportées au contenu original. Pour de plus amples renseignements sur la mise à jour, veuillez contacter Transports Canada (AARX).

GUIDE D'ÉTUDE ET DE RÉFÉRENCE POUR GESTIONNAIRE DES OPÉRATIONS D'UNE ENTREPRISE DE TAXI AÉRIEN (OMTAX)

RÉFÉRENCES

LÉGENDE

LA	-	Loi sur l'aéronautique
RAC	-	Règlement de l'Aviation canadien
NSAC	-	Normes de service aérien commercial
AIP	-	Publication d'information aéronautique – Canada
CAP	-	Canada Air Pilot
IFT	-	Guide de test en vol - qualification de vol aux instruments (TP9939F)
ECT	-	Entre Ciel et Terre

1.0 Loi sur l'aéronautique et généralités

1.01 Quelle est, d'après la Loi sur l'aéronautique, la définition d'un « Transporteur aérien »?

Réf – LA 3.1

1.02 Quelle est la définition d'un « Membre d'équipage »?

Réf – RAC 101.01

1.03 Quelle est la définition d'un « Membre d'équipage de conduite en disponibilité » ?

Réf – RAC 101.01

1.04 Quelle est la définition de « exploitant aérien » ?

Réf – RAC 101.01

1.05 Quelle est la définition de « avion à hautes performances »?

Réf – RAC 400.01

1.06 Quelle est la partie du Règlement de l'Aviation canadien qui régit la délivrance des licences du personnel?

Réf – RAC Partie IV

1.07 Quelle est la partie du Règlement de l'Aviation canadien qui régit les règles générales d'utilisation et de vol des aéronefs?

Réf – RAC Partie VI

1.08 Comment définit-on au Canada « jour » dans tout lieu où le soleil se lève et se couche quotidiennement?

Réf – RAC 101.01

1.09 Comment définit-on au Canada « nuit » dans tout lieu où le soleil se lève et se couche quotidiennement?

Réf – RAC 101.01

1.10 Quand un transporteur aérien doit-il dispenser à ses membres d'équipage de la formation portant sur les effets néfastes de la contamination des surfaces d'un aéronef?

Réf – RAC 602.11 / 622.11 703.98 / 723.98

1.11 Quelles sont les exigences de l'évaluation des candidats qui reçoivent la formation sur les effets néfastes de la contamination des surfaces d'un aéronef?

Réf – RAC 602.11 / 622.11

1.12 Quelles sont les exigences du programme de formation sur les opérations dans des conditions de givrage au sol, portant sur les effets néfastes de la contamination des surfaces d'un aéronef?

Réf – RAC 602.11 / 622.11

1.13 En cas de suspension ou d'annulation d'un document d'Aviation canadien, quelles sont les mesures que doit prendre la personne à qui ce document avait été délivré?

Réf – RAC 103.03

1.14 Qui peut demander à un détenteur d'une licence ou d'un permis que celui-ci produise ce document pour inspection?

Réf – RAC 103.02

1.15 Est-ce que les systèmes d'enregistrement, y compris les documents mécanographiques et les microfiches, qui ne sont pas composés d'entrées sur papier, peuvent être utilisés pour satisfaire aux exigences du règlement en matière de tenue des dossiers?

Réf – RAC 103.04

1.16 Après avoir consommé une boisson alcoolisée quelconque, nul ne doit agir en tant que membre d'équipage d'un aéronef avant un délai de?

Réf – RAC 602.03

1.17 Que serait un exemple d'un « Accident aéronautique à signaler »?

Réf – AIP GEN 3.2

- 1.18 Pendant combien de temps un aéronef peut-il être piloté à une altitude de 12 500 pieds ASL sans oxygène disponible
Réf – RAC 605.32
- 1.19 Peut-on transporter à bord d'un aéronef des explosifs ou autres matières dangereuses?
Réf – AIP RAC annexe 3.0
- 1.20 Le programme de santé et de sécurité au travail (SST) - Aviation - de Transports Canada s'applique pour les employés travaillant?
Réf – AIP GEN 2.1
- 1.21 Qui est responsable, au Canada, du développement et de la réglementation de l'aéronautique, ainsi que du contrôle de tous les secteurs liés à ce domaine?
Réf – LA 4.2
- 1.22 Quels instruments de vol et équipements sont requis pour un aéronef entraîné par moteur en vol VFR de jour?
Réf – RAC 605.14 / 602.59
- 1.23 Quelle combinaison de température, pression atmosphérique et altitude aura l'effet le plus néfaste sur les performances d'un avion?
Réf – ECT (27) p.253 / ECT (28) p.268
- 1.24 Comment détermine-t-on, en été, le poids des passagers pour calculer la charge marchande sur un avion?
Réf – AIP – RAC 3.5
- 1.25 Comment doit-on utiliser les dispositifs de retenue d'enfants dans un avion?
Réf – RAC 605.28
- 1.26 Quels privilèges peut exercer un titulaire d'une licence de pilote professionnel en tant que commandant de bord, dans le cadre d'un service aérien commercial ?
Réf – RAC 401.30 / 421.30
- 1.27 Quels privilèges peut exercer un titulaire d'une licence de pilote professionnel?
Réf – RAC 401.30 / 421.30
- 1.28 Quelles sont les exigences et la période de validité du certificat médical pour un titulaire d'une licence de pilote de ligne – avion- âgé de plus de 40 ans?
Réf – RAC 404.04 / 424.04 / 404.17 / 424.17

1.29 Qui est responsable de s'assurer qu'un membre d'équipage n'est pas trop fatigué pour entreprendre un vol?

Réf – RAC 602.02

1.30 Qui peut effectuer l'inspection d'un aéronef immédiatement avant le décollage pour déterminer si du givre, de la glace ou de la neige adhèrent à toutes surfaces critiques ?

Réf – RAC 602.11 / 622.11

1.31 Peut-on effectuer un décollage si du givre adhère sous l'aile de l'avion?

Réf – RAC 602.11 / 622.11

1.32 Pourquoi les problèmes d'équilibre causés par la consommation de cinq ou six verres d'alcool peuvent durer plus de 24 heures?

Réf – AIP AIR 3.11, ECT (28) p. 310

1.33 Quelles situations pourraient causer la fatigue?

Réf – AIP AIR 3.10

1.34 De quelle façon le GPS détermine-t-il la position?

Réf – ECT (27) p.234, ECT (28) p.246

1.35 A qui devrait être signalée toute émission accidentelle d'un ELT?

Réf – RAC 605.40

1.36 Quel équipement de sauvetage doit être disponible pour chaque personne à bord d'un aéronef décollant d'une étendue d'eau ou y amerrissant?

Réf – RAC 602.62 / 602.63 AIP – AIR 2.11.3

1.37 Quelle est l'utilité d'une consigne de navigabilité (CN)?

Réf – RAC 593.02

1.38 Quelles sont les conditions pour pouvoir transporter des marchandises dangereuses pendant un vol?

Réf – AIP – RAC annexe 3.0

2.0 Règlement de l'Aviation canadien, services aériens commerciaux - Généralités

2.01 Si l'augmentation du temps de vol est autorisée aux termes du certificat d'exploitation aérienne, quel est le temps maximal de vol à bord de tout aéronef impliqué dans un service aérien commercial ?

Réf – RAC 700.15 / 720.15

2.02 Quel est le nombre maximal d'heures de vol que peut accomplir un membre d'équipage de conduite d'une entreprise de taxi aérien?

Réf – RAC 700.15 / 720.15

2.03 Quels types de services de transport aérien doivent être titulaires d'un certificat d'exploitation aérienne?

Réf – RAC 700.02

2.04 Quelles sont les périodes sans service minimales qu'un exploitant aérien doit accorder à chaque membre d'équipage de conduite d'une entreprise de taxi aérien?

Réf – RAC 700.19 / 720.19

2.05 Quand le temps de service de vol maximal peut-il être dépassé?

Réf – RAC 700.17 / 720.17

2.06 Qui peut prolonger le temps maximal de service de vol s'il estime que cela ne présente aucun danger pour compléter le vol ?

Réf – RAC 700.17 / 720.17

2.07 Quelle est la durée du repos supplémentaire que doit accorder un exploitant aérien à un membre d'équipage de conduite tenu de voyager pour la mise en place après avoir terminé son temps de service de vol?

Réf – RAC 700.20

2.08 Quelle est la définition de « période de repos minimale »?

Réf – RAC 101.01

2.09 De combien peut-on reporter l'heure de présentation au travail lorsque le membre d'équipage est avisé avant de quitter le poste de repos?

Réf – RAC 700.18 / 720.18

- 2.10 Quel est le temps de service de vol normal maximum par période de 24 heures consécutives pour un membre d'équipage de conduite utilisé dans le cadre d'un service aérien commercial?

Réf – 700.16 / 720.16

3.0 Règlement de l'Aviation canadien – Exploitation d'un taxi aérien

- 3.01 Quelle est la sous-partie du Règlement de l'Aviation canadien qui régit l'exploitation commerciale de votre entreprise?

Réf – RAC 703.01

- 3.02 Un exploitant aérien peut-il permettre d'effectuer le décollage d'un aéronef dont la maintenance n'a pas été effectuée conformément au système de contrôle de la maintenance de l'exploitant aérien?

Réf – RAC 703.19

- 3.03 Qu'est ce que le suivi des vols à l'intérieur d'un système de contrôle d'exploitation de Type D?

Réf – RAC 703.16 / 723.16

- 3.04 Quelles sont les exigences relatives à la marge de franchissement d'obstacles en vol VFR dans le cadre de l'exploitation d'un taxi aérien?

Réf – RAC 703.27 / 723.28

- 3.05 Que faut-il pour conserver la même date anniversaire de la période de validité du contrôle de la compétence du pilote, et de la formation annuelle?

Réf – RAC 703.88 / 723.88 / 703.91 / 723.91

- 3.06 Quelles qualifications doit avoir un pilote afin de pouvoir agir en tant que commandant de bord d'un avion monomoteur, à l'intérieur d'un service aérien commercial VFR de jour?

Réf – RAC 703.88 / 723.88

- 3.07 Quels sont les employés qui doivent avoir accès au manuel d'exploitation de la compagnie?

Réf – RAC 602.88 / 703.106

- 3.08 Quels manuels doivent être disponibles pour toutes personnes effectuant des tâches assignées à l'intérieur d'une compagnie ?

Réf – RAC 703.106

- 3.09 Quand un exploitant aérien doit-il établir et tenir à jour des procédures d'utilisation normalisées (SOP) ?
Réf – RAC 703.107
- 3.10 Nul ne devrait agir en tant que membre d'équipage de conduite à moins que dans les 90 jours précédents le vol il ait complété combien de décollages et d'atterrissages?
Réf – RAC 703.88 / 723.88
- 3.11 Dans un système de contrôle d'exploitation de type D, où est décrit le suivi des vols?
Réf – RAC 723.16
- 3.12 Quelles sont les exigences relatives au carburant pour l'exploitation d'un taxi aérien?
Réf – RAC 602.88 / 703.20
- 3.13 Que doit contenir un certificat d'exploitation aérienne?
Réf – RAC 703.08
- 3.14 Il est interdit à l'exploitant aérien d'utiliser un aéronef à moins de disposer d'un système de contrôle d'exploitation qui est conforme aux normes de service aérien commercial et dont la supervision est assurée par?
Réf – RAC 703.16 / 723.16
- 3.15 Quelles sont les exigences en matière d'autorisation de vol?
Réf – RAC 703.17
- 3.16 Pendant combien de temps un exploitant aérien doit-il conserver un exemplaire du plan de vol d'exploitation, y compris les modifications s'y rattachant?
Réf – RAC 703.18
- 3.17 Quand la formation au vol à haute altitude est-elle requise à l'intérieur d'une opération de taxi aérien ?
Réf – RAC 703.98 / 723.98
- 3.18 Que devrait couvrir la formation sur le matériel de survie pour un exploitant de taxi aérien?
Réf – RAC 703.98 / 723.98

3.19 Quand un exploitant aérien engage un pilote qui provient d'un exploitant qui exploite le même type d'aéronef, quelle formation additionnelle doit-il donner?

Réf – RAC 703.98 / 723.98

3.20 Que doit contenir le programme de formation au sol et en vol d'un exploitant aérien?

Réf – RAC 703.98 / 723.98

3.21 Quels renseignements doivent contenir les dossiers de formation des pilotes?

Réf – RAC 703.99

4.0 Normes de service aérien commercial – Taxi aérien (avions)

4.01 Quelles qualifications doit détenir un pilote en chef d'entreprise de taxi aérien pour des opérations VFR de jour et de nuit ?

Réf – RAC 703.07 / 723.07

4.02 Dans un service aérien commercial, à quelles conditions un pilote peut-t-il effectuer, sans supervision, des travaux de maintenance élémentaires?

Réf – RAC 706.10 / 726.10 / 605.85 / 406.43

4.03 Le pilote en chef est responsable de quelles normes professionnelles pour les équipages de conduite placés sous sa responsabilité?

Réf – RAC 703.07 / 723.07

4.04 Dans le cas des opérations de taxi aérien effectuées en vertu d'un système de contrôle d'exploitation de Type D, une personne qualifiée et qui connaît les procédures d'alerte en vol de l'exploitant aérien doit être en service pour quel(s) type(s) de vol?

Réf – RAC 703.16 / 723.16

4.05 Quelles sont les exigences d'un plan de vol d'exploitation dans le cas des vols locaux qui se déroulent dans un rayon de 25 NM ou des vols qui se terminent à l'aérodrome de départ?

Réf – RAC 703.18 / 723.18

4.06 Quelle est le minimum d'expérience exigé à un pilote avant qu'il ne puisse entreprendre un vol en condition de visibilité réduite?

Réf – RAC 703.28 / 723.28

- 4.07 Quels renseignements devrait contenir le manuel d'exploitation de la compagnie pour la « Visibilité en vol minimale en vol VFR - Espace aérien non contrôlé? »
- Réf – RAC 703.28 / 723.28
- 4.08 Quels renseignements doivent être inclus dans la méthode de contrôle de la masse et du centrage pour chaque vol effectué par un taxi aérien ?
- Réf – RAC 703.37 / 723.37
- 4.09 Dans quelles conditions peut-on transférer du carburant pendant que des passagers sont à bord d'un avion, y montent ou en descendent?
- Réf – RAC 703.38 / 723.38
- 4.10 Quels sont les appareils électroniques autorisés qui peuvent être utilisés sans restrictions pendant un vol ?
- Réf – RAC 703.38 / 723.38
- 4.11 Quelle information devrait fournir l'exposé normalisé sur les mesures de sécurité avant le décollage?
- Réf – RAC 703.39 / 723.39
- 4.12 Les consignes qui sont données en cas d'urgence, si le temps et les circonstances le permettent, doivent comporter des instructions à propos de?
- Réf – RAC 703.39 / 723.39
- 4.13 Quels renseignements devraient contenir les cartes de mesures de sécurité ?
- Réf – RAC 703.39 / 723.39
- 4.14 A moins que ne soit transporté à bord un gilet de sauvetage pour chaque personne à bord, il est interdit d'utiliser un avion terrestre à une distance du rivage supérieure à?
- Réf – RAC 602.62
- 4.15 Pendant un CCP à bord d'un avion servant à l'exploitation d'une entreprise de taxi aérien, quelle est l'altitude minimale pour effectuer les approches de décrochages?
- Réf – RAC 703.88 / 723.88 Annexe I, CCP
- 4.16 Pendant un CCP à bord d'un avion servant à l'exploitation d'une entreprise de taxi aérien, quels types d'atterrissages doivent être démontrés?
- Réf – RAC 703.88 / 723.88 Annexe I, CCP

- 4.17 Où peut-on trouver la liste qui détermine quels avions peuvent être regroupés pour un exploitant de taxi aérien ?

Réf – RAC 723.88 Annexe III

- 4.18 Si la période de validité de la formation d'un membre d'équipage de conduite est échu depuis plus de 24 mois, quelle formation, offerte par l'exploitant aérien, doit suivre le membre d'équipage de conduite en question?

Réf – RAC 703.91 / 723.91

- 4.19 Que doit inclure la formation d'avancement et la vérification des pilotes qui sont qualifiés à titre de commandant en second sur un type d'avion?

Réf – RAC 703.98 / 723.98

- 4.20 Un programme de formation initiale et périodique homologué qui porte sur la contamination des surfaces doit être prévu pour le personnel des opérations aériennes afin de sensibiliser celui-ci aux dangers que présente la contamination des surfaces critiques de l'avion par la glace, le givre et la neige, ainsi qu'aux procédures pertinentes. Que devra comporter ce programme de formation?

Réf – RAC 703.98 / 723.98